

PR1.1 - Avis de projet

Titre du projet : [Modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Reed](#)
 Nom de l'initiateur du projet : [Hydro-Québec](#)

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujetti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
 de la Faune et des Parcs
 Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
 Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
 675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
 Québec (Québec) G1R 5V7
 Téléphone : 418 521-3933
 Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujetti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet

Nom : [Hydro-Québec](#)

Adresse municipale : [75, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal \(Québec\) H2Z 1A4](#)

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : [Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe de l'exploitation et des infrastructures](#)

Numéro de téléphone : [514 289-2111, 5669](#)

Numéro de téléphone (autre) :

Courrier électronique : bouchard.claudine.h@hydroquebec.com

1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : [8811141181](#)

1.3 Résolution du conseil municipal

Sans objet.

1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom :

Adresse municipale :

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone (autre) :

Courrier électronique :

Description du mandat :

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ...
 (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)

[Modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Reed](#)

2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).

Atteinte des seuils de l'article 10 al. 1 (1) et (2) :

[Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, ANNEXE 1 – LISTE DES PROJETS ASSUJETTIS À LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, PARTIE II – PROJETS ASSUJETTIS](#)

10. TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET POSTE DE TRANSFORMATION

1° la construction, sur une distance supérieure à 2 km, d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique d'une tension égale ou supérieure à 315 kV;

2° la construction d'un poste de manœuvre ou de transformation d'une tension égale ou supérieure à 315 kV, y compris toute ligne de transport d'électricité de même tension.

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Une étude de planification a déterminé que la meilleure solution technique et économique pour répondre aux besoins de pérennité et de croissance du poste Reed et de sa ligne d'alimentation à 120 kV était le remplacement de celui-ci par un nouveau poste à 315-25 kV alimenté par une nouvelle ligne.

Ainsi, le projet consiste à construire un nouveau poste à 315-25 kV à proximité du poste Reed existant. Le site doit également être situé à proximité de l'emprise de ligne existante, afin de permettre le raccordement du nouveau poste au moyen d'une nouvelle ligne biterne à 315 kV en provenance du poste de Saraguay.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Le poste Reed est situé au nord de l'arrondissement de Saint-Laurent de la ville de Montréal. Plus précisément, il est situé à l'intersection des boulevards Keller et Laurentien, à quelques pas de la gare Bois-Franc du REM. Le poste Reed a été construit en 1958 et il dessert aujourd'hui principalement les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville de la ville de Montréal.

De façon sommaire, les problèmes que connaît le poste Reed sont :

- Le vieillissement des équipements à 120 kV et à 12 kV;
- L'atteinte de sa capacité limite de transformation à 120-12 kV et à 120-25 kV;
- L'atteinte de la capacité thermique de ses lignes d'alimentation à 120 kV.

L'objectif principal du projet consiste à assurer la pérennité de la section à 12 kV. L'objectif secondaire vise à anticiper les besoins en croissance.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Vers le début des années 2040, la section à 120-25 kV du poste Reed atteindra également la fin de sa durée de vie ainsi qu'un niveau de vétusté justifiant une intervention majeure en pérennité. À ce moment, la totalité de la charge à 120-25 kV de l'ancien poste sera transférée sur le nouveau poste à 315-25 kV. Ce transfert nécessitera l'addition du 3^e transformateur de puissance dans le nouveau poste, augmentant ainsi la capacité de celui-ci. À la suite de ce transfert, l'ancien poste Reed pourrait être démantelé.

Les lignes d'alimentation à 120 kV entre le poste Saraguay et l'ancien poste Reed (circuits 1235-1236) feront ensuite l'objet d'une évaluation et pourraient être démantelées.

Ces travaux connexes ne font pas partie du projet faisant l'objet de la présente étude d'impact sur l'environnement.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Ville de Montréal

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

Communauté métropolitaine de Montréal (Agglomération de Montréal)

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

- Grande emprise ou grande infrastructure publique
- Dominante résidentielle
- Conservation

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central ou début du projet : Latitude : 45° 30' 25,738" N Longitude : 73° 44' 53,138" O

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : 45° 31' 6,027" N Longitude : 73° 43' 15,044" O

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

La zone d'étude du projet est localisée dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville à Montréal. D'une superficie d'environ 547 ha, sa limite ouest chevauche l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Elle est délimitée, à l'est, par le boulevard Marcel-Laurin et la route 117, au sud par le boulevard Henri-Bourassa et la rue des Outardes, à l'ouest par le boulevard Pitfield et l'autoroute 13 et au nord par la rivière des Prairies.

Milieu physique

Le projet s'implantera à plus de 450 mètres de la rivière des Prairies, à une altitude d'environ 25 mètres par rapport à cette dernière. La plaine inondable est située à plus de 300 mètres des infrastructures du projet les plus proches. Le terrain y est plutôt plat et est majoritairement drainé par les systèmes mis en place pour les infrastructures urbaines avoisinantes comme la voie ferrée et les quartiers résidentiels et industriels avoisinants.

Milieu biologique

Plusieurs espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées comme telles pourraient se trouver dans la zone d'étude, entre autres l'érable noir, l'ail des bois, le noyer cendré, le chêne bicolore et le carex épineux. En ce qui concerne les espèces fauniques menacées ou vulnérables, on y trouve la couleuvre brune à proximité des infrastructures projetées. Enfin, on y trouve plusieurs milieux humides à proximité des infrastructures projetées, dont un milieu humide d'intérêt métropolitain.

Milieu humain

Le projet s'implantera dans un milieu aux usages variés, soit résidentiel, parcs, industriel et commercial. Plusieurs infrastructures sont localisées à proximité, soit le REM, le centre de traitement des matières organiques et l'Écocentre de l'arrondissement de Saint-Laurent. Hydro-Québec possède déjà une servitude qui longe la voie ferrée du REM.

Le projet s'implanterait en bordure du site patrimonial déclaré du Bois-de-Saraguay et à proximité du site archéologique BjFk-08. Ce site patrimonial fait partie du parc-nature du Bois-de-Saraguay. Ce parc a été acquis par la Ville en 1984. Des infrastructures du projet pourraient être implantées dans un parc à vocation sportive, le parc Noël.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Travaux de déboisement	2028 (30 jours)
Travaux de construction du nouveau poste Reed	2028 à 2031
Travaux de construction de la ligne d'alimentation	2028 à 2029

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Des consultations préalables ont été réalisées au sein du milieu à l'automne 2024 et à l'hiver 2025. Une présentation du projet a été réalisée auprès de parties prenantes locales. Une page web sera mise à la disposition de la population, ainsi que les coordonnées d'un conseiller en relation avec le milieu pour un suivi personnalisé. Le projet sera également présenté à la population par l'envoi de bulletins d'information et d'activités en ligne, sous forme de webinaire. Des outils de consultation en ligne seront mis à la disposition du public et un atelier de consultation en présentiel est prévu au printemps 2025. Le projet optimisé sera présenté à la population et aux parties prenantes à l'hiver 2026.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Les différents outils de communication seront mis à jour pour refléter l'avancement du projet. Ils seront facilement accessibles via la page web dédiée au projet. Le conseiller en relation avec le milieu demeurera à la disposition de la population pour répondre à leurs préoccupations.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

À l'amorce des études d'avant-projet, les principaux enjeux anticipés sont les suivants :

- Protection et mise en valeur des patrimoines naturel, architectural et paysager;
- Mise en valeur de la biodiversité;
- Maintien de la qualité de vie;
- Conciliation des usages sur le territoire et des projets de développements futurs.

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Les principaux impacts appréhendés du projet sont les suivants :

- Pour le milieu physique :
 - o Gestion de sols potentiellement contaminés;
- Pour le milieu biologique :
 - o Déboisement à proximité d'un site patrimonial;
 - o Empiètement potentiel dans les milieux humides;
 - o Dérangement d'espèces fauniques menacées;
- Pour le milieu humain :
 - o Inconvénients liés aux travaux de construction;
 - o Modification d'aménagements paysagers résidentiels.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre essentiellement par l'utilisation de machinerie de chantier lors des travaux. Toutes les sources d'émissions projetées pour les phases de construction et d'exploitation seront considérées et décrites lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Aucun autre renseignement.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe de l'exploitation et des infrastructures
Présidente directrice générale de la société de la Baie James

Signature

Date

Le 25 mars 2025

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

[Sans objet.](#)

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Non applicable.

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

[Carte – Zone d'étude](#)